

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **“Sur circuit 100% passion, sur la route 100% raison”**

**Paris, Juillet 2024. Le GPSM, (Groupement des Professionnels des Sports Mécaniques) rappelle que le comportement sur circuit (vitesse, prise de risque dans un environnement sécurisé) n’est pas du tout transposable à la conduite sur route. C’est dans ce cadre qu’un partenariat a été mis en place avec la Délégation à la Sécurité Routière.**

Avec ce message **“Sur circuit 100% passion, sur la route 100% raison”**, visible aux entrées et sorties de plus de 20 circuits automobiles et motocyclistes membres du GPSM, ce dernier attire fortement l’attention des nombreux spectateurs venant assister aux compétitions pour qu’ils adaptent leur comportement sur la route .

En 2017, une première convention avait été signée entre la Délégation à la Sécurité routière et Jean-Pierre Mougin, président du GPSM, afin de financer cet affichage permanent. La convention a été renouvelée en 2022 dans le cadre du Bol d’Or.

**Pascal Desplanques, Secrétaire Général du GPSM et ex-Directeur du Circuit de La-Ferté-Gaucher (77) précise :**

- Les circuits autos et motos sont les endroits idéaux pour appréhender les dangers de la route, tant pour les jeunes conducteurs que pour les conducteurs qui ont besoin de réadaptation.
- Les circuits permettent de se former en toute sécurité à la conduite sûre avec l’apprentissage du freinage d’urgence à vitesse élevée avec et sans évitement, le contrôle de la perte d’adhérence, la prise de conscience des distances de sécurité et du danger de l’usage du téléphone au volant ... tout ce qu’une auto-école ne peut pas faire en vraie grandeur.

Les actions du GPSM et de ses membres sont très nombreuses dans le cadre de ce partenariat, avec :

- Des pistes et des écoles “sécurité routière” sur certains de nos circuits (Circuit de Bresse, Driving Center au circuit Paul Ricard, Le Mans...) pour l’apprentissage à la conduite sûre
- Des stages de prévention et de sécurité routière très régulièrement organisés partout en France

## COMMUNIQUE DE PRESSE

- Des opérations “sécurité routière” organisées avec les préfetures, en particulier dans le cadre des grands événements
- Des actions promotionnelles « Sur circuit 100% passion, sur la route 100% raison » avec en particulier l’insertion d’encarts publicitaires en 2022 et 2023, dans un supplément spécial de l’Equipe (350 000 exemplaires dédié au GPSM).

**Florence GUILLAUME, Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière, s’est exprimée à ce sujet :**

Notre partenariat est conçu autour d’une convention qui rappelle que **les 2 roues motorisés (motos et cyclomoteurs) représentent 2% du trafic, mais 22% de la mortalité globale (706 morts en 2023)** avec 34 % des blessés graves et 38% de blessés avec séquelles. Ce sont les chiffres officiels tout dernièrement diffusés. Il y a des moments où l’on peut prendre des risques et des moments où l’on ne doit pas !

### **Quel bilan pouvez-vous tirer de ce partenariat avec le GPSM ?**

« Il ne faut pas s’arrêter aux chiffres. L’influence de l’instructeur pilote sur un circuit est réelle. Les stagiaires découvrent alors qu’ils peuvent prendre les risques en toute conscience sur un circuit, contrairement à la route. A l’issue de ces stages, ces personnes portent généralement les bons messages autour d’eux.

### **Avez-vous des exemples d’actions concrètes ?**

La pédagogie et la prévention, c’est l’art de la répétition. Notre sujet est de trouver le moyen de renouveler la façon dont on dit les choses, il faut faire prendre conscience des risques en diffusant les bons conseils au bon moment.

Pour exemple, le discours des formateurs sur les circuits à propos des équipements de protection, ce sont des éléments essentiels pour les 2 roues. Tout comme la vitesse qui reste le facteur de risque le plus important (temps de réaction, temps de freinage, ...)

### **Que pouvez-vous proposer au GPSM pour être un acteur encore plus important en faveur de la sécurité routière ?**

Un fonctionnaire, le **coordonateur départemental de sécurité routière** est présent dans chaque préfecture, sous la responsabilité du Préfet. C’est lui qui anime toutes nos opérations en région. Il dispose d’un budget pour porter les actions avec les associations, les entreprises, les assureurs, les forces de l’ordre, ...

Les coordinations départementales peuvent prendre en main des ateliers lors de grands événements sur les circuits, cela fait partie de leurs attributions.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Etes-vous satisfaite du partenariat ?**

C'est un partenariat indispensable, en particulier pour la moto qui reste un mode de déplacement qui demande le plus d'apprentissage, avec des risques pour lesquels on n'est pas toujours préparé. En moto, l'attention à la route doit être permanente.

### **Comment inciter les jeunes à faire des stages sur les circuits ?**

La mise en œuvre des permis de conduire doit rester simple et le moins cher possible. Notre rôle n'est pas d'ajouter des contraintes pour son obtention. A défaut de mettre en place une formation obligatoire, nous devons réfléchir à des modalités de prise en charge par un assureur, une opération commerciale d'une entreprise, ... La généralisation d'emblée est difficile, mais une incitation via l'assureur qui propose une réduction de sa prime d'assurance lorsque l'on effectue un stage est une piste prometteuse.

### **Et via les entreprises ?**

Oui, bien sûr dans le cadre de formations, lorsqu'il y a un lien entre le métier et le transport. Mais, les entreprises, de façon générale, travaillent la sécurité routière pour leurs collaborateurs.

Notre mission est de porter l'animation de leur politique de prévention et de la sécurité routière. Nous travaillons avec les élus et les entreprises. Nous proposons un accompagnement de leurs actions de prévention autour du risque routier professionnel bien sûr, mais également lors des trajets domicile-travail. Si une entreprise se rend compte qu'un pourcentage significatif de ses collaborateurs a eu des accidents de la route, elle doit favoriser la prévention et organiser des ateliers pour sensibiliser ses collaborateurs. Elle peut aussi proposer la dotation d'équipements de sécurité.

### **En marge de ce partenariat, quelles sont les autres actions que la Sécurité Routière mène ou compte mener ?**

Près de 3100 entreprises ont signé notre charte "[7 engagements plus](#)". Il s'agit d'un dispositif très incitatif (mais pas prescripteur) qui sert à sensibiliser les entreprises. Rappelons que les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail,

Cette charte propose la mise en place d'actions de bon sens en fonction du besoin de chaque entreprise : fourniture de gants, casques, pour les cyclistes,... Notre organisation offre les ressources ( documentation, chiffres clés, ... ) ainsi que la possibilité pour les entreprises engagées d'échanger sur ses bonnes pratiques. Les entreprises disposent ainsi des bons mots pour organiser leurs actions de prévention. Ainsi, nous invitons les entreprises à réfléchir à la façon de communiquer les informations à leurs collaborateurs : Adapter les missions en fonction des trajets, éviter les appels lors des trajets en voiture, faire en sorte que le manager de proximité soit un exemple pour son équipe, ...

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Pour conclure**, je souhaite rappeler que c'est la Sécurité Routière qui coordonne les actions suivantes: éducation routière, formation, prévention, réglementation et contrôle. Parmi tous les acteurs concernés, les membres du GPSM jouent un rôle majeur.

### **Un très bon exemple avec le Circuit de Bresse et Christian d'Adeler, initiateur d'un Centre d'Essais et de Prévention des Risques Routiers unique en France**

Nous avons construit en 2009 une piste et des installations dédiées à la Sécurité Routière sur le modèle Suisse et Autrichien. En Autriche, un stage est obligatoire lors de l'obtention du permis et est indispensable pour valider son permis de conduire. Là-bas, les conducteurs sont habitués à effectuer des stages et il est fréquent, lorsque l'on change de voiture, de s'offrir un stage de sécurité pour prendre les bonnes habitudes avec sa nouvelle voiture.

Mais en France, malheureusement, rien de tout cela ! Certes, certains professionnels de la route comme le GIGN, les transporteurs de fonds, les ambulanciers, les pompiers nous font confiance pour former leurs chauffeurs, mais cela reste compliqué pour les particuliers pour qui des incitations devraient être mises en place.

### **De quoi se compose votre piste dédiée à la Sécurité Routière ?**

Notre centre Sécurité Routière se compose de plusieurs équipements bien spécifiques :

- Une piste plane en déclivité d'environ 3% avec des zones de basse adhérence
- Un système avec de barrières qui se baissent lorsque la voiture arrive pour s'entraîner aux freinages d'urgence ou aux évitements
- Des plaques de dérivation sur la piste qui mettent la voiture en travers de la route
- Un anneau arrosé pour travailler les limites de vitesse en virage
- Une colline avec une pente à 9% équipée de bandes de roulement basse adhérence qui reproduisent les descentes sur route enneigées

Un stage sur les installations du Circuit de Bresse coûte entre 170 et 250 euros par personne et par jour. Généralement, les stages se déroulent avec 15 participants et 3 ou 4 moniteurs.

### **Informations :**

<https://circuitdebresse.com/formation-securite-routiere/>

### **Voir la vidéo :**

<https://youtu.be/F69295FFghM?si=BSz4Yi2p3MRQ5GUb>

### **Exemples de centres de formation "Sécurité Routière" des membres du GPSM :**

<https://www.circuitdehautestonge.com/securite-routiere/>

<https://circuitdebresse.com/formation-securite-routiere/>

<https://drivingcenter.fr/circuit>

<https://www.mapreventionaco.fr/>



GRUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### A propos du GPSM

Le **GPSM Groupement des Professionnels des Sports Mécaniques**, est l'unique organisation professionnelle représentative de l'ensemble des acteurs de la filière des sports mécaniques en France, toutes disciplines confondues : circuits asphalte, karting, motocross et supermotard, écuries de course, écoles de pilotage auto et moto, centres d'essais industriels, constructeurs, préparateurs et équipementiers, organisateurs et promoteurs.

Le GPSM (association sous l'égide de la Loi de 1901) compte plus de 200 adhérents, soit 90 % de l'activité du secteur. A travers ses instances élues, il représente ses membres auprès des fédérations délégataires, des pouvoirs publics, des organismes professionnels, mais aussi de la presse et du grand-public. Les entreprises membres du GPSM ont engagé une profonde mutation afin de répondre, dans leur fonctionnement comme à travers leurs activités, aux nécessités des mutations environnementales et sociales et aux exigences de la transition énergétique durable dans les sports mécaniques.

---

Contact presse GPSM :

